Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260529-D23DSJVAP_M26-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

SUBVENTIONS EXTENSION TERRITOIRE MAISON SPORT SANTE (MSS)

Rapporteuse : Mme Cécilia GUILLOIS

1. Contexte

Lors du dernier COPIL du 30 janvier 2026, Madame Rongère (Agence Régionale Santé 35 : ARS 35) a évoqué que le montant de la subvention socle ARS, dépend du nombre d'habitants sur le territoire de la MSS (voir tableau ci-dessous).

Population du territoire couverte par la MSS	Subvention socle	Equivalent ETP	Obj. en nb de personnes à accueillir
De 20 000 à 49 999 hab.	15 000 €	0,25	100 à 199
De 50 000 à 149 999 hab.	30 000 €	0,50	200 à 499
De 150 000 à 299 999 hab.	45 000 €	0,75	500 à 999
>= 300 000 hab.	60 000 €	1,00	>=1000

Le territoire actuel de la MSS de Fougères est celui de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) soit 47 000 habitants. Mme Rongère nous a rappelé que si notre territoire était supérieur à 50 000 habitants nous pourrions bénéficier de la subvention socle de 30 000 €.
Nous avons donc évoqué la possibilité d'une extension du territoire de la MSS, en passant sur le territoire de l'agglo (56 000 habitants), ce qui nous permettrait de passer de 15 000 € à 30 000 €.
Evidemment en passant dans la tranche du dessus avec une subvention plus importante, l'objectif en nombre de personnes accueillies au sein de la MSS doit être supérieur à 200.

2. Discussion : Ville, agglo et les 2 CPTS

Une rencontre a été organisée aux Ateliers le mardi 3 mars 2026 avec les différents représentants ville, agglo et des deux CPTS.

La CPTS de Couesnon Marches de Bretagne couvre bien le territoire du nord de l'agglomération de Fougères, cependant ce territoire n'est pas désigné sur le territoire de leur Maison Sport Santé.

Actuellement la MSS de la CPTS des Marches de Bretagne, verse une somme annuelle de 3 000 € au studio santé de la Maison de Santé de Louvigné du Désert.

En soit, le territoire de Louvigné du Désert n'est officiellement couvert par aucune MSS.

Si la demande d'extension est acceptée, nous nous engageons à maintenir le lien avec le studio santé de Louvigné du Désert et de continuer à soutenir le travail fait sur le territoire à hauteur de 3 000 € par an.

Nous sommes dans l'attente d'un rendez-vous avec le studio santé pour évoquer le futur partenariat.

3. Demande extension

Le dossier de demande d'extension est à compléter via le site demarche.numerique.gouv.fr.

Signé électroniquement par Patricia LEBRETON le 03/06/2026 13:08:24

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260529-D23DSJVAP_M26-DE

Après avis favorable unanime de la Commission Sport, Sport Santé réunie le 6 mai 2026, le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'extension du territoire de la maison sport-santé et le versement d'un subvention de 3 000 € pour le studio santé de Louvigné du Désert.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 29 mai 2026

Madame le Maire,

Le Maire

ALICE LEBRET

Signé électroniquement par : Alice LEBRET
Le 2026-06-02T15:08:52+02:00

La secrétaire de séance,

L'adjoint Délégué à l'Urbanisme, le logement et l'aménagement durable

PATRICIA RAULT

Signé électroniquement par : Patricia RAULT
Le 2026-06-03T21:41:44+02:00

Signé électroniquement par : Alice LEBRET le 03/06/2026 13:08:24